



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-247

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

22 rue Pasteur

du 10 juin au 31 août 2026 inclus

Prolongation de l'arrêté A 2026-155

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 5 juin 2026 de Monsieur Mathéo ROUSSELLE, demeurant 22 rue Pasteur à ISBERGUES (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 22 rue Pasteur à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise DJ Couverture Zinguerie, Monsieur Jymmy DERYCKERE, 51 rue de Saint Omer à AIRE SUR LA LYS (62120),

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'un échafaudage est autorisée du 10 juin au 31 août 2026 inclus, face à l'habitation située 22 rue Pasteur à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux de réfection de toiture.

Article 2 : Une place supplémentaire de stationnement est accordée le temps des travaux au pétitionnaire, afin de permettre les livraisons ponctuelles de matériaux, et au plus tard jusqu'au 31 août 2026.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-247

Article 4 : Le bénéficiaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes et des véhicules circulant rue Pasteur, lors de ces travaux.

Article 5 : Il appartiendra à l'intéressé de procéder à la remise en état des lieux dès la fin du chantier, sous peine de poursuite.

Article 6 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **15 JUIN 2026**

Le Maire,



David THELLIER

Publié le **15 JUIN 2026**